



SUPPORT TO CIVIL SOCIETY IN PARTNER COUNTRIES

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE BURUNDAISE
INTERVENANT DANS LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT



Description de l'Action

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à l'engagement des Organisations de la Société Civile (OSC) en tant qu'acteurs de la bonne gouvernance et du développement socioéconomique du pays

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer la participation de la société civile dans la protection des ressources naturelles et de l'environnement

PRODUITS

PRODUIT 1

Les capacités des OSC burundaises (en particulier de femmes et de jeunes) qui interviennent dans différents secteurs clés concernant la protection et la conservation de l'environnement, des ressources naturelles, de la biodiversité, etc. sont renforcées, et un dialogue politique est développé.

PRODUIT 2

Les pratiques de la population concernant la gestion des déchets, l'assainissement liquide et l'hygiène sont améliorées dans les zones d'intervention de l'Action

PRODUIT 3

Les pratiques de la population concernant la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité sont améliorées dans les zones d'intervention de l'Action

Priorités de l'Action (1/2)

Le renforcement des capacités des OSC burundaises à s'engager dans le dialogue politique au niveau national et dans le dialogue, la mise en œuvre et le suivi des plans et programmes de développement nationaux (PND) et européens (PIM - Programme Indicatif Multiannuel)

Le renforcement des capacités des OSC burundaises à s'engager dans l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes, ainsi que le renforcement des capacités des OSC de femmes et de jeunes

Le renforcement des capacités des partenaires de la société civile burundaise à promouvoir un environnement favorable pour le développement socioéconomique du pays

Le renforcement du dialogue politique, du plaidoyer et la mise en place d'activités visant la protection de l'environnement et des ressources naturelles

Le renforcement de l'accès à des outils numériques au bénéfice des OSC

Priorités de l'Action (2/2)

Participation des OSC
de femmes et de
jeunes supportée en
priorité

Participation
communautaire à la
bonne gouvernance
locale

Conditions de travail
décent

Approche Fondée sur
les Droits

Inclusion des
personnes
handicapées

Outils numériques

Durabilité de l'action

Typologies d'Action

- **Renforcer** les capacités techniques, organisationnelles, financières, de plaidoyer, de dialogue, et autres, des OSC burundaises (codemandeur(s) et bénéficiaires d'un soutien financier) ;
- Appuyer la **mise en place** de plaidoyers/ cadres de dialogue sectoriel entre OSC et entre OSC et autorités nationales ;
- Favoriser la **mise en place** de plateformes/ réseaux d'OSC intervenant dans les deux secteurs principaux énumérés ci-dessus ;
- Appuyer la **mise en œuvre d'activités** couvrant les deux secteurs principaux énumérés ci-dessus, afin de **renforcer** le rôle, les responsabilités et les capacités des OSC, ainsi que le développement socio-économique dans les zones d'intervention ;
- **Etablir au moins deux (2) stratégies sectorielles**, voire documents de plaidoyer, (une par secteur principal énuméré ci-dessus) qui feront l'objet du **dialogue sectoriel** entre les OSC et les autorités nationales **pendant** la période de mise en œuvre de l'Action.

Secteurs d'Action

Liste indicative et non exhaustive

Ressources naturelles et biodiversité

- Conservation des aires protégées
- Protection des bassins versants
- Identification/ vulgarisation de combustibles alternatifs au bois
- Promotion de systèmes de cuisson propre
- Reboisement
- Promotion de la pêche légale et de sa chaîne de valeurs
- Protection des ressources en eau

Environnement local et assainissement

- Gestion des déchets solides (collecte, traitement, recyclage, réutilisation, etc.) au niveau communautaire, des ménages et des services de base
- Gestion de l'assainissement liquide et de l'hygiène au niveau communautaire, des ménages et des services de base
- Éducation/conscientisation à l'environnement et à l'économie/utilisation rationnelle des ressources et des biens de consommation

Dans la mesure du possible, ces deux secteurs principaux devront être visés de manière égalitaire, c'est-à-dire avec une part équivalente du budget consacré à l'un et à l'autre

Zone d'intervention de l'Action

L'Action proposée ciblera, non exclusivement mais en priorité, les Provinces du Nord et de l'Est du pays.

Dans la mesure du possible, l'Action devra également favoriser les zones où des synergies peuvent être créées avec des projets et programmes financés par l'UE, ses Etats membres (en priorité) ou d'autres partenaires techniques et financiers.

Entités éligibles et financements

Critères d'éligibilité

▶ ONG internationale

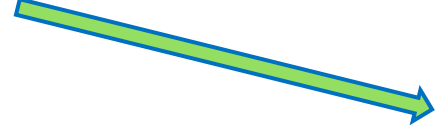


Demandeur chef de file
et/ou codemandeur

▶ ONG ou Organisation locale



Codemandeur



Soutien financier
à des tiers
obligatoire

Consortium
obligatoire

Montant

▶ Maximum : 2.000.000 EUR

Financement

▶ Minimum : 50% du total des coûts éligibles de l'action

▶ Maximum : 90% du total des coûts éligibles de l'action

Durée

▶ Minimum : 24 mois

▶ Maximum : 48 mois

Soutien financier à des tiers

- ❑ Les demandeurs doivent proposer de soutenir des tiers financièrement
- ❑ Le montant maximal d'un tel soutien financier ne doit pas dépasser 60 000 EUR par tiers
- ❑ Conditions spécifiques :
 - ❑ Les entités éligibles au soutien financier sont les **Organisations/ Associations de la société civile burundaise** (avec une attention particulière pour les OSC de femmes et de jeunes)
 - ❑ Le soutien financier doit permettre d'appuyer de manière égalitaire les deux secteurs principaux faisant l'objet du présent AMI (ressources naturelles et biodiversité ; environnement local et assainissement)
 - ❑ Le soutien financier à des tiers doit faire l'objet d'au moins deux cycles d'appels à candidatures/appels à propositions distincts pendant la durée de mise en œuvre de l'Action
 - ❑ Dans la mesure du possible, au moins 40% du budget de l'Action devrait être destiné au soutien financier à des tiers, afin d'engager et d'accompagner un nombre le plus élevé possible d'OSC

Procédure de l'AMI

1. Ouverture, vérification administrative, vérification de l'éligibilité et évaluation des demandes complètes
 - ▶ *Critères de sélection*: capacité opérationnelle et financière des demandeurs et des entité(s) affiliée(s)
 - ▶ *Critères d'attribution*: évaluation au regard des objectifs, des priorités, etc.
2. Présélection de la meilleure demande complète
3. Négociation, pour des éventuelles modifications budgétaires et d'activités

Calendrier de l'AMI

| | DATE | HEURE |
|---|--------------------------|--------------|
| 1. Réunion d'information | 24/05/2022 | 09h00 |
| 2. Date limite à laquelle les éventuelles demandes de clarifications doivent être adressées à l'administration contractante | 01/07/2022 | 23h59 |
| 3. Date limite à laquelle l'administration contractante doit répondre aux demandes de clarifications | 11/07/2022 | - |
| 4. Date limite de soumission des demandes complètes | 22/07/2022 | 23h59 |
| 5. Notification des résultats de l'évaluation / présélection | Septembre 2022 | - |
| 6. Négociation pour affinement et amélioration de la demande complète retenue | Septembre / Octobre 2022 | - |
| 7. Notification de l'attribution | Novembre 2022 | - |
| 8. Signature du contrat | Novembre 2022 | - |

Merci de votre attention !

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. The shapes are primarily triangles and polygons, creating a dynamic, layered effect. The overall composition is clean and modern, with the text centered in the upper left quadrant.